

Séance du mardi 05 mars 2024

Date de la convocation: 16/02/2024

Membres en exercice :
10

*L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,*

Présents : 8

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie
AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain
PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ, Cédric CHOLIN

Votants: 8

Absents : Christophe LEBECQUE, Céline PROUTEAU

Absents excusés:

Absents représentés :

Sylvie AFANYAN

Secrétaire de séance:

Objet: Vote du Taux des Taxes pour 2024 - D_2024_008

Madame Le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2024 au même niveau que ceux de 2023 soit :

- Pour la Taxe Foncière (bâti) : 33,99 %
- Pour la Taxe Foncière (non bâti) : 24,48 %
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,84 %

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'appliquer pour l'année 2024, les taux ci-dessus.

Fait et délibéré le 05 mars 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Albane ANCELIN



RF Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2024 077-217702257-20240305-D_2024_008-DE